

PROTOCOLE

RELATIF A LA FONCTION DE CHARGE D'ACCUEIL

La société France 3 attache une attention particulière à la qualité de l'accueil téléphonique et de la réception des visiteurs dans ses emprises centrales et décentralisées.

Elle entend, par conséquent, concourir au développement des compétences des personnels d'accueil.

ARTICLE 1 :

La fonction de chargé d'accueil relevant du groupe de qualification B7-0 de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelles recouvre les activités principales suivantes :

- assurer l'accueil téléphonique,
- recevoir du public et des visiteurs,
- fournir des informations sur l'organisation des services et des locaux,
- assurer les relations téléphoniques concernant la grille des programmes nationaux et régionaux.

Le chargé d'accueil peut être amené à exercer des activités annexes telles que :

- éventuellement vendre ou distribuer des objets promotionnels,
- conduire un groupe de visiteurs.

ARTICLE 2 :

La direction s'engage à faire accéder les salariés qui exercent habituellement les activités principales décrites à l'article 1, à la fonction de chargé d'accueil relevant du groupe de qualification B7-0.

La liste des personnes concernées figure à l'annexe du présent accord.

Ces mesures interviendront au 1er janvier 1995 ou à la date à laquelle ces salariés justifieront de plus de 3 années d'ancienneté dans leur qualification

Les personnels concernés bénéficieront, à l'issue d'une analyse de leurs compétences, d'un complément de formation, portant principalement sur l'activité de l'entreprise et sur son organisation.

.../...

M
AG
50
JPC

ARTICLE 3 :

Les personnes occupant des fonctions de téléphoniste qui n'effectuent actuellement que partiellement les tâches du chargé d'accueil énoncées à l'article 1, pourront, si par l'évolution de leur activité elles sont appelées à exercer les quatre tâches principales, bénéficier d'une formation spécifique à la fonction de chargé d'accueil.

Fait à Paris, le **19 JUIN 1996**

SURT-CFDT

Pour la direction de France 3

SNRT-CGT

Jean Pierre Garnier

SNFORT

Jean Marie LAURENT

SNEA-CGC

Gilles ORSAT

SNA-PTA-CFTC

ANNEXE

Liste des personnels standardistes de qualification B5-0 ou B6-0 exerçant les quatre activités suivantes : assurer l'accueil téléphonique, recevoir du public et des visiteurs, fournir des informations sur l'organisation des services et des locaux et assurer les relations téléphoniques concernant la grille des programmes nationaux et régionaux.

AQUITAINE

Bordeaux : Ginette BOURDY, B5-0

CORSE

Ajaccio : Catherine CARLOTTI, B5-0

Bastia : Marie CHIARI, B6-0

LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Limoges : Irène THUILIE, B6-0

LORRAINE-CHAMPAGNE-ARDENNE

Reims : Eliane KARYOTIS, B5-0

NORMANDIE

Rouen : Monique AUDE, B6-0

Caen : Michèle BARRON, B6-0

: Yvette HAMEL, B-60

QUEST

Rennes : Jocelyne GUYON, B5-0

: Brigitte LE SAINT, B6-0

Nantes : Alain DEHAGUE, B5-0

Le Mans : Christine CARLIER, B5-0

PARIS-ILE-DE-FRANCE-CENTRE

Orléans : Serge LEGER, B6-0

: Ronald SALMON, B6-0

SUD

Montpellier : Suzanne BARBUSSE, B6-0

: Jocelyne MAILFERT, B6-0

JK
JKG 60